

Direction des sécurités

Saint-Denis, le 27 MARS 2023

Le préfet de la Réunion

à

Monseigneur l'évêque du diocèse de La Réunion

Objet : Sécurisation de la fête des Rameaux et de Pâques 2023

Le niveau très élevé de la menace terroriste qui continue de peser sur notre pays exige le maintien d'une forte vigilance, notamment vis-à-vis des lieux à caractère religieux.

Dans ce contexte, les fêtes des Rameaux et de Pâques (2 au 9 avril 2023) nécessitent la plus grande attention.

Je vous remercie de bien vouloir relayer au sein de votre communauté la nécessaire vigilance à adopter lors des offices et des rassemblements. Une attention toute particulière doit être portée aux véhicules en stationnement à proximité des lieux de cultes et de rassemblements, le signalement de tout comportement « douteux » aux forces de l'ordre devra être systématique.

Par ailleurs, il vous est conseillé de faire procéder à des contrôles visuels des flux entrants aux fins notamment de détection d'individus suspects. Enfin, la limitation du nombre des accès aux lieux de culte doit être recherchée en veillant à ne pas entraver une évacuation rapide des fidèles dans le cadre de la prévention des incendies ou des risques de panique.

Les moyens de la gendarmerie et de la police nationales sont également fortement mobilisés et restent naturellement à votre disposition pour vous procurer tout conseil de vigilance et de sécurité préventive que vous jugeriez nécessaire.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et vous remercie pour la prise en compte des mesures évoquées dans ce courrier.

*Bien à vous.*

  
Jérôme FILIPPINI